



Extrait du Madagascar-Tribune.com

<http://madagascar-tribune.com/Hajo-Andrianainarivelo-Lean,18610.html>

Dépôt de candidature pour les présidentielles

Hajo Andrianainarivelo, Jean Lahiniriko et Roland Ratsiraka, les premiers sur la ligne de départ

- Politique -

Date de mise en ligne : mardi 9 avril 2013

Madagascar-Tribune.com

Quelques heures après l'ouverture des bureaux du Greffier en chef de la Cour spéciale électorale (CES), trois candidats se sont précipités pour marquer le pas et surtout pour signifier qu'ils sont impatients de se faire élire le 24 juillet prochain. Ouverture en effet ce matin du lundi 8 mars et ce jusqu'au 28 avril 2013 dans les locaux de la CES à Ambohidahy, des dépôts des dossiers de candidature aux présidentielles de juillet 2013.

Le candidat Hajo Andrianainarivelo est arrivé en premier à 9h auprès du Greffier de la CES pour être suivi vers 11h par Jean Lahiniriko et aux environs de midi, par Roland Ratsiraka.

Selon Jean Michel Rajaonarivony, président de la CES, le dépôt des dossiers de candidature n'est que la première étape car ces dossiers seront encore examinés pour conformité aux dispositions de la loi par les membres de la CES.

D'après Hajo Andrianainarivelo, les élections ne peuvent plus être reculées car les candidats sont déjà prêts ; s'il est le premier à déposer son dossier de candidature, c'est qu'il veut aller aux élections et gagner pour poursuivre le changement engagé et promis depuis le mouvement populaire de 2009.

Le candidat Jean Lahiniriko lui aussi déclare à l'issue de son dépôt de candidature, qu'il se lance dans la compétition pour changer la manière de faire de la politique dans le pays. Il a commencé à lutter pour ce changement dès 2007, avec Herizo Razafimahaleo et Roland Ratsiraka, quand ils avaient réclamé le bulletin unique ; ce qui est chose faite aujourd'hui. Ils ont aussi réclamé que l'organisation des élections ne soit pas confiée à l'État mais à un organisme indépendant ; d'où la CENIT.

Ces trois candidats auraient-ils donc réussi à obtenir toutes les pièces du dossier de candidature ? La question se pose car vendredi 5 avril dernier, deux candidats avaient encore déploré que des services en charge de fournir certaines pièces n'étaient pas encore prêts et notifiés de leur tâche, par exemple le service qui devait leur délivrer le certificat de légalité vis-à-vis de l'impôt ou encore le service de la caisse de dépôt et consignation de la caution. Ces candidats qui rouspétaient alors ne seraient-ils que des novices ?

D'après les explications du président du CES, un dossier de candidature d'un candidat comporte :

- ▶ une déclaration de candidature légalisée par le Préfet de Police ou le Chef de District ;
- ▶ une copie d'acte de naissance ou de la carte d'identité légalisée ;
- ▶ un certificat de nationalité malgache ;
- ▶ un certificat de légalité vis-à-vis de l'impôt (état 211 bis) ;
- ▶ une déclaration du candidat qu'il s'est acquitté de tous les impôts durant les trois dernières années, certifiée par le Service des Impôts ;
- ▶ une déclaration de patrimoine et des biens meubles et immeubles ;
- ▶ un certificat de résidence ;
- ▶ le casier judiciaire bulletin n°3 ;
- ▶ une déclaration manuscrite et solennelle de respect de la Constitution ;
- ▶ une photocopie certifiée de l'acquittement de la caution de 50 millions d'ariary par le Receveur de la Caisse des dépôts ;
- ▶ un spécimen du bulletin du candidat sous format électronique.

Tous ces éléments sont à établir au moins en trois exemplaires chacun (un pour la CES, un pour la CENIT et un pour le ministère de l'Intérieur). Après l'enregistrement des dossiers, le candidat reçoit un récépissé signé du Greffier du CES.

Hajo Andrianainarivelo, Jean Lahiniriko et Roland Ratsiraka, les premiers sur la ligne de départ

Le CES demande dans les 48 heures, le bulletin n°2 du casier judiciaire du candidat auprès du Tribunal.

Après examen de tous les dossiers du candidat, la CES délivre, si tout est conforme, un récépissé définitif qui ouvre la voie à la candidature officielle et donc à la campagne de propagande.

La proclamation officielle de la liste des candidats admis à la compétition électorale intervient le 3 mai prochain par voie d'affichage et voie de presse.